



COMMUNICATIONS ET DECISIONS DE LA MUNICIPALITE

Séances des 9, 23 et 30 juillet, 13, 20 et 27 août 2018

Permis de construire / démolition

- Néant

A pris acte :

- du contrôle des conduites de gaz naturel par Cosvegaz SA dès août et pour quelques semaines suivant les conditions météorologiques
- du nouveau lieu de retrait des envois avisés à l'office de poste de Cossonay dès le 10 septembre 2018 suite à la fermeture de l'office de poste de Cottens
- de l'approbation du plan général d'affectation de la commune le 9 août 2018 par le Conseil d'Etat

A décidé :

- suite à la résiliation du bail de la maison attenante à la laiterie pour le 31 août 2018 de ne pas remettre cet objet en location en l'état
- d'autoriser le report de tir du feu d'artifice lors du Giron du Pied du Jura au dimanche 5 août en lieu et place du mercredi 1^{er} août 2018
- de donner son accord pour la création d'une unité d'accueil de la petite enfance à Cuarnens pour la rentrée scolaire 2019

A adjugé les travaux / mandats :

- Néant

La Municipalité